

Pôle communication
Tél.: 24 65 42

Lundi 12 mars 2018

COMMUNIQUÉ

Ventes illégales d'alcool : le gouvernement saisit le Procureur de la République

Ce lundi 12 mars, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie présente à l'examen du Congrès le Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ce plan comporte un important volet consacré à la lutte contre les addictions, en particulier la lutte contre l'alcoolisme, érigée en « Grande cause territoriale ».

La surconsommation d'alcool pose une vraie difficulté à la société calédonienne et réclame de notre part des actions fortes, la mobilisation de toutes nos énergies et le changement des mentalités. C'est l'objectif que le plan territorial s'est fixé.

Dans ce contexte, les informations diffusées par les réseaux sociaux sur les comportements commerciaux de certains fabricants et distributeurs, inquiètent et interpellent le gouvernement, mais également tous les Calédoniens.

Selon ces informations, l'approvisionnement du marché noir et de certains magasins revendant de l'alcool, hors des périodes de vente autorisées, relèverait d'une stratégie commerciale pratiquée à grande échelle et de manière consciente et délibérée.

Dans ces conditions, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie saisit dès aujourd'hui le Procureur de la République, en application de l'article 40 du code de procédure pénale, afin de faire toute la lumière sur cette affaire.